



Avoir après retour et désir remboursement.

Par **solojob**, le **25/04/2016** à **09:16**

Bonjour,

J'ai acheté du matériel en ligne, que j'ai moi même rapporté au dépôt du vendeur, encore neuf, sous emballage , car il ne me convenait pas et le vendeur accepter le retour, me proposant un avoir de la valeur d'achat intégrale..

J'ai accepté un avoir sur une commande à venir future, rapidement.

je ne désire plus passer de commande et réclame le remboursement de cet avoir, remboursement que me refuse le vendeur, me rappelant à chaque fois que j'ai un avoir en cours, et non pas un acompte remboursable.

Comment puis je me faire rembourser rapidement?

Merci de vos précisions

Par **janus2fr**, le **25/04/2016** à **10:00**

Bonjour,

S'agissant d'une commande en ligne, vous disposiez d'un droit de rétractation de 14 jours. Avez-vous rapporté les produits dans ce délai ? Si oui, le vendeur devait vous rembourser et non pas vous faire un avoir.

Si non, le vendeur a donc fait un geste commercial en acceptant le retour contre un avoir, chose qu'il n'était pas obligé de faire. Puisque vous étiez d'accord sur ce principe, vous ne pouvez pas, aujourd'hui, exiger le remboursement...

Par **youris**, le **25/04/2016** à **10:00**

bonjour,

si vous aviez passé un accord pour un avoir et que vous avez changé d'avis et que vous réclamez maintenant un remboursement, je ne suis pas certain que vous puissiez revenir sur votre accord.

que prévoit les conditions générales de vente de votre site ?

salutations

Par **solojob**, le **25/04/2016** à **10:42**

Merci pour ses renseignements. J'ai ramené le matériel dans la 3 eme semaine suivant l'achat.j'ai accepté l'avoir proposé, avec document mentionnant cette somme, sans limite de durée, et pour un autre achat.

Je voulais faire une autre commande et la valider par un acompte de cet avoir en cours, mais le solde étant trop important, j'ai préféré de suite annuler celle ci, avant même de reverser une somme financière pour confirmer cette nouvelle commande.Il est toujours demander de payer 35% pour valider une commande et de solder avant la mise en livraison.

Mainte,nant, je veux réfléchir mais surtopur récupérer cet avoir qui me garde otage.

Merci

Par **janus2fr**, le **25/04/2016** à **10:57**

Donc vous avez retourné ce matériel hors délai de rétractation, c'est ce que je pensais. Vous avez donc passé un accord avec le vendeur, reprise contre avoir. Vous n'avez aucun moyen légal d'obliger le vendeur à vous rembourser. Au plus pourriez-vous lui demander de vous rendre le matériel retourné contre l'avoir...

Par **solojob**, le **26/04/2016** à **11:55**

Bonjour,
si par contre lors de ma prochaine commande, et la facture réglée avec l'avoir et un nouveau virement, à la livraison du nouveau matériel si je n'en suis pas satisfait et le retourne de suite dans les délais, le vendeur devra-t-il me rembourser l'intégralité ou sera t -il en droit de conserver l'avoir mentionné.

Merci

Par **janus2fr**, le **26/04/2016** à **13:25**

Bonne question ! J'avoue ne pas avoir une réponse tranchée à donner...